

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 12 MAI 2022

2022 - 09 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC « TRAVAUX DE PRE FIBRAGE »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 12 mai, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 05 mai 2022, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 8

Délégués présents : 8
Votants : 8

Délégués présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président du SYDELA

Monsieur Patrick BERTIN, 2^{ème} Vice-Président

Monsieur Maurice BOUHIER, 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe CAILLON, 7^{ème} Vice-Président

Délégué présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric DUNET, 1^{er} Vice-Président

Monsieur Didier MEYER, 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Dominique DAVID, 3^{ème} Vice-Président (excusé)

Affichage le 12 mai 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts du SYDELA et notamment son article 4-6,

Considérant que le SYDELA exerce, sur le territoire de ses adhérents, la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant notamment la réalisation du génie civil des réseaux téléphoniques, tel que la fourniture et la pose des fourreaux en tranchée commune.

Considérant que le gouvernement a mis en place, en 2013, un plan d'action visant à améliorer la couverture numérique des territoires, dénommé « Plan France Très Haut Débit », et ce en plusieurs étapes :

- D'ici 2020, garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit,
- D'ici 2022, doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s),
- D'ici 2025, généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire

Considérant que dans ce cadre, le SYDELA souhaite faciliter le déploiement de la fibre optique sur le territoire départemental de Loire Atlantique, dans le respect du calendrier dudit plan, en mettant à disposition les ouvrages de télécommunication dont elle a la charge mais également en se proposant de réaliser les travaux de pré-fibrage, pour le compte des maîtres d'ouvrages publics.

Considérant que la mise en place de ce nouveau service doit faire l'objet d'un marché public de travaux, pour sa réalisation.

Considérant que le lancement du marché aurait lieu en mai 2022 suivant les caractéristiques du marché envisagées ci-après :

- **Marché public de travaux**
- **Accord cadre à bons de commandes, multi-attributaires (deux titulaires)**
- **Passé en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation, sans minimum avec un maximum de 210 000 € HT**
- **Durée du marché : 12 mois non renouvelable**
- **Allotissement :**
 - Lot n°1 : Secteur Nord
 - Lot n°2 : Secteur Sud
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre :**
 - *Valeur technique (60%)*
 - *Methodologie proposée /25%*
 - *Moyens humains mis à disposition /15%*
 - *Moyens matériels mis à disposition /10%*
 - *Sécurité du chantier/5%*
 - *Respect de la propreté du chantier et du traitement des déchets /5%*
 - *Prix – via coefficient multiplicateur (40%)*

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement du marché public « Travaux de pré-fibrage » dans le respect des caractéristiques présentées, sous la forme d'une consultation passée en procédure adaptée ouverte.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution, comprenant notamment la signature de l'ensemble des pièces contractuelles pour notification.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220512-2022-09-DE
Date de réception préfecture : 12/05/2022